

# INFO BARTRENG

## AVIS AU PUBLIC

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé le règlement communal portant sur l'allocation d'un bonus réparation.
- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé la demande de lotissement de 5 parcelles sise à Bertrange, au lieu-dit « rue de Luxembourg », en quatre lots en vue de leur affectation à la construction.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a fixé le taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2025.

La décision a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 27.07.2024 et par le Ministre des Affaires Intérieures en date du 30 juillet 2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a fixé le taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2025.

La décision a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 27.07.2024 et par le Ministre des Affaires Intérieures en date du 30 juillet 2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement relatif à la fixation des tarifs d'entrée pour les manifestations organisées par le service culturel communal au sein de l'établissement ArcA.

La décision a été approuvée par le Ministre des Affaires Intérieures en date du 1er août 2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un avenant au règlement de circulation – stationnement bornes électriques à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

# AVIS AU PUBLIC (SUITE)

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un avenant au règlement de circulation – arrêt de bus dans la rue de Strassen à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue Auguste Liesch à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue du Pont à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue de Dippach à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue de la Pétrusse à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue A Laangert à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue de Strassen à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue de Luxembourg à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue des Romains à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue des Erables à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

# AVIS AU PUBLIC (SUITE)

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire sur le chemin rural Houkiemert à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire pour la manifestation « Absolut Bartreng » à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

- Par décision du 5 juillet 2024, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation à caractère temporaire dans le cadre du « Vélosummer » à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 16.07.2024 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 24.07.2024.

# SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Une nouvelle convention collective pour les ouvriers communaux a été élaborée et signée le 11 juillet 2024. Plusieurs améliorations entrent en vigueur qui valorisent davantage le travail du personnel.



# NËSSMOORT-BUS

## BARTRENG



GANZ BARTRENG FIERT DEN  
**13. OKTOBER 2024**  
MAM BUS OP DEN NËSSMOORT



DEPART:	11:00 >>> BARTRENG (GEMENG)
RETOUR:	18:00 >>> VEINEN

UMELLE BIS DEN 06.10.2024 ËNNER: [NESSMOORT@BERTRANGE.LU](mailto:NESSMOORT@BERTRANGE.LU)



[ENJOY.BERTRANGE.LU](http://ENJOY.BERTRANGE.LU)

## ALLOCATION D'UN BONUS DE RÉPARATION

<i>Coordonnées du demandeur</i>													
Nom et prénom													
Matricule													
Numéro, rue													
Code postal	L -	Localité											
Téléphone													
E-Mail													
<i>Coordonnées bancaires</i>													
Nom de la banque													
Titulaire du compte													
N° compte IBAN	L	U											

**Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande:**

1. copie de la facture acquittée et datée d'une entreprise agréée avec mention de la référence exacte de la nature de la réparation effectuée
2. relevé d'identité bancaire (RIB) de la personne bénéficiant de l'allocation

**Le demandeur certifie que les réparations n'ont pas été prises en charge par garantie légale ou conventionnelle, respectivement via un contrat d'assurance spécifique.**

**Le demandeur certifie également que les renseignements ci-dessus sont exacts et qu'il a pris connaissance que la subvention est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.**

Bertrange, le \_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la Protection des données du 25 mai 2018.

Réservé à l'administration communale			
Date d'entrée		Demande complète	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ⇒ renvoyée le :
Allocation accordée :	<input type="checkbox"/> oui ⇒ montant : <span style="float: right;">Art. 3/590/648120/99002</span> <input type="checkbox"/> non ⇒ motif du refus :		
Vu et certifié exact			
Bertrange, le		Signature :	

## **Règlement du 05 juillet 2024 portant sur l'allocation d'un bonus de réparation**

### **Article 1**

Il est accordé, sous les conditions et modalités ci-après, une subvention pour la réparation de biens, effectué par un professionnel inscrit au registre de commerce de Luxembourg.

### **Article 2**

Sont susceptibles d'être subventionnés, les biens repris ci-après, s'ils ont été réparés avec succès auprès d'une entreprise inscrite au registre de commerce du Luxembourg. Sont exclus les réparations qui sont prises en charge par garantie légale ou conventionnelle, respectivement via un contrat d'assurance spécifique.

Peuvent bénéficier d'une subvention pour la réparation les biens suivants, pour autant que ces appareils soient utilisés par des ménages dans des bâtiments sis sur le territoire de la commune :

- appareils ménagers (appareils munies d'une classe énergétique de référence minimale requise, conformément à l'annexe, faisant partie intégrante du présent règlement);
- appareils électriques et électroniques (tout appareil produit après l'année 2006);

Les appareils doivent répondre aux critères en annexe.

Sont exclus les appareils destinés à un usage professionnel ou commercial.

### **Article 3**

Peut bénéficier des subventions décrites à l'article 1<sup>er</sup> et faisant l'objet du présent règlement toute personne inscrite au registre de la population à Bertrange en tant qu'habitant et qui réside sur le territoire communal de manière réelle et effective au moment de la réparation du bien.

### **Article 4**

Le montant de la subvention est fixé comme suit:

- remboursement jusqu'à 50% du montant TTC de la facture de réparation par bien avec un plafond cumulable de 200,00 € par an par ménage;
- remboursement d'un seul devis jusqu'à 30,00 € (en cas de réparation, ce montant est déduit des 200,00 €).

### **Article 5**

La subvention est allouée sur demande écrite et au vu des documents suivants pour toute demande de subvention

- facture acquittée et datée d'une entreprise agréée avec mention de la référence exacte de la nature de la réparation effectuée ;
- relevé d'identité bancaire de la personne bénéficiant de la subvention ;

Toute demande est à introduire au plus tard six mois après la réparation. La date figurant sur la facture constitue le point de départ dudit délai.

Toute demande incomplète est tenue en suspens pendant un délai d'un mois consécutif à l'information adressée au demandeur. Après écoulement de ce délai, la demande incomplète est définitivement rejetée.

### **Article 6**

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations, de renseignements inexacts ou d'une erreur de l'administration et peut entraîner des poursuites

### **Article 7**

L'introduction de la demande comporte l'engagement du demandeur d'autoriser les représentants de l'administration communale à procéder sur place aux vérifications qu'ils jugent nécessaires.

L'administration communale se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions prévues pour l'octroi de la subvention.

## ANNEXE REGLEMENT COMMUNAL PORTANT SUR L'ALLOCATION D'UN BONUS DE RÉPARATION

Exigences générales pour tous les catégories d'appareils	Une réparation n'est pas subventionnée lorsqu'il s'agit d'un bien produit avant l'année 2006.
Catégorie	Exigences spécifiques par catégorie de bien
Réfrigérateur et congélateur	<b>Ancienne étiquette énergétique</b> : à partir de la classe énergétique A+. <b>Nouvelle étiquette énergétique</b> : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Machine à laver	<b>Ancienne étiquette énergétique</b> : à partir de la classe énergétique A+. <b>Nouvelle étiquette énergétique</b> : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Sèche-linge	A partir de classe énergétique <b>B</b> (pas encore de nouveau label énergétique).
Lave-linge séchant (laver et sécher)	Pour toute ancienne classe énergétique. Nouvelle étiquette énergétique: valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Air conditionné	<b>A partir de l'ancienne classe énergétique A</b> en mode refroidissement et B en mode chauffage. <b>Nouvelle étiquette énergétique</b> : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Lave-vaisselle	<b>Ancienne étiquette énergétique</b> : à partir de la classe énergétique A+. <b>Nouvelle étiquette énergétique</b> : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Cuisinière à induction	Tout modèle
Plaque vitrocéramique	Tout modèle
Four	A partir de classe énergétique <b>C</b> (pas encore de nouveau label énergétique).
Microonde	Tout modèle
Machine à café (filtre)	Juste pour les machines qui disposent une fonction mise en veille / arrêt automatique.
Machine à café automatique	Juste pour les modèles produit à partir de 2015 (voir règlement "Standby")
Hotte aspirante	A partir de classe énergétique <b>D</b> (pas encore de nouveau label énergétique).
Aspirateur	Juste pour les modèles produit à partir de 2014 (voir règlement européen) avec une puissance maximale de 1000 watt
Aspirateur robot	Tout modèle
Télévision	<b>Ancienne étiquette énergétique</b> : à partir de la classe énergétique D. <b>Nouvelle étiquette énergétique</b> : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Ordinateur	Tout modèle
Smartphone / téléphone portable	Tous, pour autant qu'un système d'exploitation soit encore disponible et ne soit pas immédiatement retiré du marché
Moniteur (pour ordinateur)	<b>Ancienne étiquette énergétique</b> : à partir de la classe énergétique A+. <b>Nouvelle étiquette énergétique</b> : valable depuis 2021 - toute classe énergétique.
Tondeuse et autre machines de jardinage	Uniquement pour les produits qui ne contiennent pas de pièces irréparables susceptibles de nuire à l'efficacité ou à la sécurité.
Vélo / Pedelec	Dans la mesure où le cadre du vélo est intact
Luminaire	Uniquement si le luminaire peut être équipé d'une source lumineuse LED remplaçable
Autres	Tous les autres appareils ménagers / électriques / électroniques sont soumis à la seule condition d'être produits après l'année 2005



# NATIONALEN ERËNNERUNGSDAG

Wéi all Joer feiert d'Lëtzebuerger Land säi Nationalen Erënnerungsdag, als Udenken un déi heroësch Resistenz vun eisem Vollek géint d'Occupatioun vun 1940 bis 1945.

Zu Bartreng sinn d'Feierlechkeeten e Sonndeg, de 13. Oktober 2024 ëm 10.15 Auer virum Monument aux Morts.

A Präsenz vum Gemengerot leet de Schäfferot do Blummen nidder, iwwerdeems d'Sonnerie aux Morts gespilt gëtt. De Schäfferot wäer frou wann d'Veräiner duerch hire Fändel bei dëser patriotescher Feier hir Präsenz géife manifestéieren an esou d'Zeremonie erhiewen.

Och all aner Leit vu Bartreng kënnen gären un dësem Festakt deelhuefen.

De Schäfferot,  
Monique SMIT-THIJS, Youri DE SMET, Frank COLABIANCHI



SOIRÉE

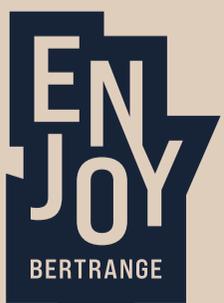
# AMÉRIQUE LATINE

05×10×24  
ARCA

16:00-22:00



ENJOY.BERTRANGE.LU



13. OKT

# HIERSCHT MÄART

PARKING CENTRAL - BERTRANGE

09:00-16:00

KÜRBIS-SCHNITZ

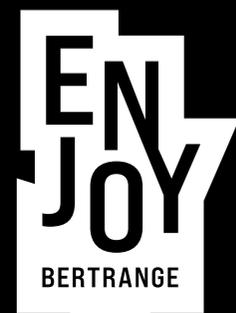
ATELIER FIR KANNER

12:00-16:00

UMELDUNG: [RESERVATIONS@BERTRANGE.LU](mailto:RESERVATIONS@BERTRANGE.LU)



ENJOY.BERTRANGE.LU





# Budget participatif

Concevez et élaborer  
votre projet pour la Commune de Bertrange

Le collège des bourgmestre et échevins est heureux de vous inviter à la première édition du budget participatif de la Commune de Bertrange. Cette initiative, symbole de notre volonté commune de faire vivre la participation citoyenne, a déjà porté ses fruits dans d'autres communes et nous attendons avec impatience vos idées et projets.

## EN QUOI CONSISTE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif est un montant fixé par la Commune de Bertrange qui est mis à la disposition des habitants pour leur permettre de réaliser leurs projets. Les projets présentés doivent obligatoirement avoir pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il s'agit d'une forme particulièrement concrète de démocratie participative.

## POURQUOI UNE TELLE INITIATIVE ?

Qui mieux que vous, nos habitants, pour identifier les besoins de la commune ? Votre contribution au budget participatif est essentielle : elle apporte une vision authentique des améliorations possibles dans notre commune. En proposant vos projets, vous participez activement à l'évolution de notre cadre de vie et à la cohésion de notre communauté.

## CONDITIONS POUR SOUMETTRE UN PROJET ?

Pour soumettre un projet de budget participatif vous devez avoir au moins 14 ans et être habitant de la Commune de Bertrange. Les personnes individuelles tout comme les groupes sont admis à la soumission de projets. Un seul projet par personne, groupe de personnes ou association/société, peut être soumis.

## POURQUOI UNE TELLE INITIATIVE ?

- 1 Les projets déposés sont étudiés individuellement par les services de la commune, afin d'analyser leur recevabilité et leur faisabilité juridique, technique et financière.
- 2 Les projets recevables sont ensuite soumis au vote.
- 3 Les projets lauréats sont ceux qui remportent le plus de voix jusqu'à ce que l'enveloppe totale de 100.000 € soit atteinte.
- 4 Les projets lauréats sont ensuite réalisés et évalués.



## LE BUDGET PARTICIPATIF EN CHIFFRES

- La somme globale attribuée au budget participatif est de 100 000 €
- Pour un cycle de deux ans (2024-2025)
- Le dépôt des projets aura lieu entre le 01.10.2024 et le 31.12.2024
- L'analyse des projets (recevabilité) est prévue jusqu'à la fin du mois de février 2025
- Le vote des projets recevables est organisé de mars 2025 à fin mai 2025
- Les projets lauréats sont ceux qui auront remporté le plus de voix
- La réalisation des projets aura lieu en 2025

## COMMENT SOUMETTRE VOTRE PROJET ?

INSCRIVEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME  
[JEPARTICIPE.BERTRANGE.LU](https://jeparticipe.bertrange.lu) ET COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE



Le collège des bourgmestre et échevins  
Monique SMIT-THIJS, Youri DE SMET, Frank COLABIANCHI

MAISON  
SCHAUWENBURG



14.-17. NOV. 2024

EXPOSITION  
D'ART KIERMES  
AUSSTELLUNG ...

---

ED.53



ENJOY.BERTRANGE.LU



## EXPOSITION D'ART

La Commission de la Culture a le plaisir d'annoncer la 53<sup>ème</sup> exposition d'art qui se tient traditionnellement lors de la kermesse locale.

Montrez-nous votre talent ! Vous aimez créer des sculptures ou des gravures originales, peindre de beaux tableaux ou prendre des photos inoubliables ? Alors nous vous offrons la possibilité de présenter vos œuvres lors de l'exposition qui aura lieu à la "Maison Schauwenburg" du 14 au 17 novembre 2024.

Le formulaire d'inscription ainsi que de plus amples informations sont disponibles sur notre site internet [www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu), auprès du secrétariat communal par téléphone 26 312 336 ou par courriel [reservations@bertrange.lu](mailto:reservations@bertrange.lu).

Le formulaire d'inscription est à remettre au secrétariat communal avant le 18 octobre 2024.

## ART EXHIBITION

The Commission of Culture is pleased to announce the 53rd art exhibition, which is traditionally held during the local funfair.

Show us your talent! You love to create amazing sculptures or engravings, paint beautiful pictures or take breath-taking photos? Then we offer you the possibility to showcase your art during the exhibition taking place at "Maison Schauwenburg" from 14 to 17 November 2024.

The registration form and further information are available on our website [www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu), from the municipal administration by telephone 26 312 336 or by e-mail: [reservations@bertrange.lu](mailto:reservations@bertrange.lu).

The registration form must be submitted to the municipal secretariat before 18 October 2024.

## KUNSTAUSSTELLUNG

Die Kulturkommission freut sich die 53. Kunstausstellung anzukündigen. Diese findet traditionsgemäß während der Kirmes statt.

Zeigen Sie uns Ihr Talent! Sie lieben es, einzigartige Skulpturen oder Gravuren zu schaffen, beeindruckende Bilder zu malen oder atemberaubende Fotos zu schießen? Dann bieten wir Ihnen die Möglichkeit, Ihre Kunstwerke während der Ausstellung in der "Maison Schauwenburg" vom 14. bis 17. November 2024 zu präsentieren.

Das Einschreibformular und weitere Informationen sind auf unserer Website [www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu), bei der Gemeindeverwaltung unter der Telefonnummer 26 312 336 oder per E-Mail an [reservations@bertrange.lu](mailto:reservations@bertrange.lu) erhältlich.

Das Einschreibformular ist bis zum 18. Oktober 2024 im Gemeindesekretariat einzureichen.

## KONSCHTAUSSTELLUNG

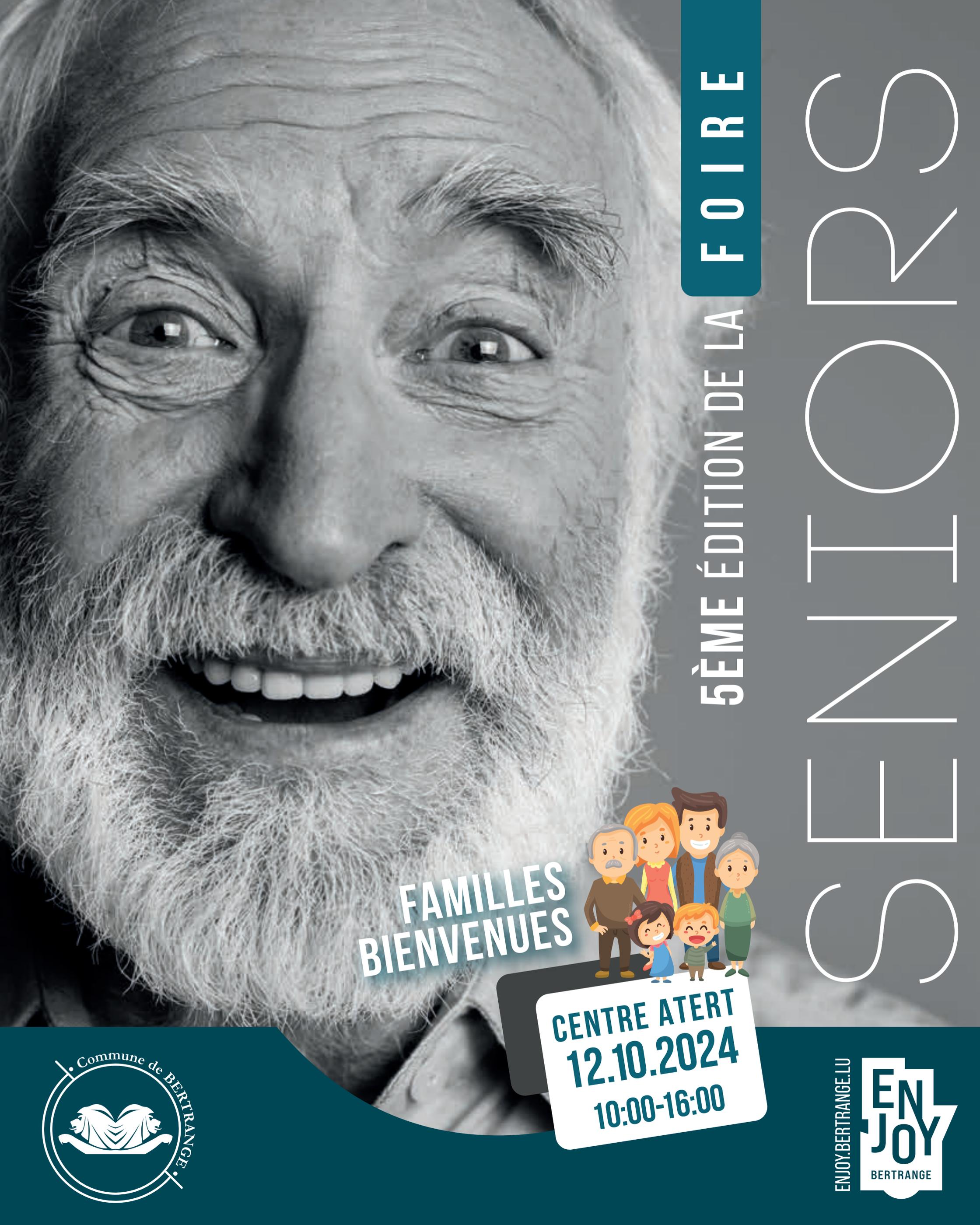
D'Kulturkommissioun freut sech déi 53. Editioun vun der Konschtausstellung ukënnegen ze dierfen. Des fënnt traditionsgeméiss während der Kiermes statt.

Stellt Äert Talent ënner Beweis! Dir kreéiert eenzegaarteg Skulpturen oder Gravuren, moolt Biller déi e bleiwenden Androck hannerloossen oder knipst déi schéinste Fotoen? Da bidde mir lech d'Méiglechkeet Är Konschtwierker während der Ausstellung an der "Maison Schauwenburg" vum 14. bis 17. November 2024 ze presentéieren.

Den Aschreiwungsformulaire souwéi weider Informatiounen fannt Dir op eiser Websäit [www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu), beim Sekretariat vun der Gemeng ënnert der Telefonsnummer 26 312 336 oder per Email: [reservations@bertrange.lu](mailto:reservations@bertrange.lu).

De Formulaire ka bis de 18. Oktober 2024 op der Gemeng agereecht ginn.





5ÈME ÉDITION DE LA FOIRE

LES  
FAMILLES  
BIENVENUES

FAMILLES  
BIENVENUES



CENTRE ATERT  
12.10.2024  
10:00-16:00



ENJOY.BERTRANGE.LU



# L'eau de pluie, notre alliée

Une solution durable pour notre jardin et notre foyer



Le **changement climatique** entraîne des **périodes de sécheresse** plus longues et des **pénuries d'eau** à certains moments de l'année.



L'**eau de pluie** disponible s'écoule, généralement **inutilisée**, vers les égouts et les cours d'eau.



L'**eau potable** est utilisée à des fins qui n'exigent pas une haute qualité d'eau (**toilettes, arrosage, nettoyage**).



Une solution simple: **le réservoir d'eau de pluie**

Collecter l'eau de pluie provenant du **toit**, et l'utiliser

Utiliser l'**eau de pluie** comme ressource pour demain



Réserver l'**eau potable** pour des utilisations nécessitant une qualité d'eau plus élevée

- Arrosage du jardin
- Nettoyeur haute pression
- Chasse d'eau
- ...



Le réservoir d'eau de pluie doit être relié au tuyau de descente des eaux pluviales. Mais où l'eau est-elle collectée ? Un résident peut réfléchir à cette question comme suit :

## 📍 À l'extérieur, au-dessus du sol



**Tonneau** = méthode la plus simple / moins chère, suffisante pour arroser les fleurs. Idées de **réutilisation** : bidon d'huile alimentaire, tonneau de vin, amphore...



## 📍 À l'extérieur, dans le sol



**Citerne** souterraine en plastique ou en béton → **volume** plus important + **possibilité de raccordement** au foyer pour la chasse d'eau / machine à laver!

**Important à noter**: L'eau qui est utilisée pour un nettoyeur haute pression ou pour une machine à laver doit être filtrée au préalable.



## 📍 Dans la maison / cave



**Citerne** en plastique ou en béton, avec **raccordement au foyer** pour la chasse d'eau des toilettes / machine à laver.

**Nouveaux projets de construction** → prévoir la citerne directement dans le plan du bâtiment (dans la cave ou à l'extérieur).

**Important à noter**: Aucune connexion ne doit exister entre l'eau de pluie et le réseau d'eau potable (protection sanitaire).



### Réglementation légale:

Pour les installations extérieures souterraines, une **déclaration** ou **autorisation de construction** doit être soumise à la commune.



### Aide financière:

N'oublie pas de profiter des **subventions** offertes par l'État ou par la commune pour la mise en place d'un système de collecte de la pluie.

Plus d'informations



L'eau est notre ressource la plus importante. Chaque goutte compte!



# Regenwasser clever nutzen

Eine nachhaltige Lösung für den eigenen Garten und Haushalt



Der **Klimawandel** führt zu längeren **Trockenperioden** und wird zu gewissen Momenten im Jahr zu **Wasserknappheit** führen.



Verfügbares **Regenwasser** fließt meist **ungenutzt** über die Kanalisation in die Flüsse ab.



**Trinkwasser** wird oft für Zwecke verwendet, die keine hohe Wasserqualität erfordern (**Toiletten, Bewässerung, Reinigung**).



Eine einfache Lösung: **der Regenwassertank**

Regenwasser über **Dächer** auffangen und **nutzen**



**Regenwasser** als Ressource von Morgen nutzen



Das **Trinkwasser** für hochwertigeren Verbrauch nutzen

- Gartenbewässerung
- Hochdruckreiniger
- Toilettenspülung
- ...



Der Regenwassertank muss an das Regenfallrohr angeschlossen werden. Doch wo wird das Wasser gesammelt? Darüber kann sich ein Bewohner wie folgt Gedanken machen:

## Im Außenbereich über der Erde



**Regentonne** = Einfachste und günstigste Methode, reicht für das Blumengießen.  
**Wiederverwendungsideen:** Gebrauchtes Speiseöl- oder Weinfass, Amphore ...



## Im Außenbereich im Boden



Unterirdische **Zisterne** aus Kunststoff oder Beton → mehr **Fassungsvermögen** + **möglicher Anschluss** an den Haushalt für die Toilettenspülung/Waschmaschine!

**Wichtig zu beachten:** Wasser, das für einen Hochdruckreiniger oder eine Waschmaschine verwendet wird, muss vorher gefiltert werden.



## Im Haus / Keller



**Zisterne** aus Kunststoff oder Beton, mit **Anschluss an den Haushalt** für die Toilettenspülung/Waschmaschine.

Bei **Neubauprojekten** → die Zisterne **direkt** im Bauplan vorsehen (im Keller oder im Außenbereich).

**Wichtig zu beachten:** Es darf keine Verbindung zwischen dem Regenwasser und dem Trinkwassernetz bestehen (Hygieneschutz).



### Rechtliche Vorschrift:

Bei unterirdischen Außenanlagen muss eine **Baumeldung oder -genehmigung** bei der Gemeinde eingereicht werden.



### Finanzielle Hilfe:

Vergiss nicht, die vom Staat oder der Gemeinde angebotenen **Subventionen** für die Sammlung von Regenwasser zu nutzen.

Mehr Informationen



Wasser ist unsere wichtigste Ressource. Jeder Tropfen zählt!



# CONCOURS PHOTO

Le collège des bourgmestre et échevins a le plaisir d'inviter tous les photographes amateurs à participer à un concours photo portant sur le sujet :

## « Voyage et aventure »

Montrez des lieux et des moments qui évoquent le voyage et l'aventure.

Les meilleures photos seront exposées au parc communal au centre de Bertrange.

Les photos (haute résolution et horizontale) peuvent être remises sur un stick USB au secrétariat communal, ainsi que sous forme digitale à l'adresse [photos@bertrange.lu](mailto:photos@bertrange.lu) avec indication de votre prénom, nom, adresse, numéro de téléphone et date de naissance.

**Condition de participation :**  
être résident à Bertrange.

**Date limite pour l'envoi des photos :** 20.10.2024

*Le participant accorde aux organisateurs du concours le droit d'utiliser la photo à des fins de promotion, de publication et d'exposition.*

